

FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 07 février 2024

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun **Absents excusés :**

1 – Réserves – Litiges :

Match de D1 poule B - St Divy Sp 1 - Plabennec St 3 du 17 décembre 2023

Match arrêté à la 85^{ème} minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de Plabennec ne se sentant pas en sécurité suite à une altercation dans les tribunes.

La Commission Sportive, prenant note des différentes pièces versées au dossier, du rapport de la Commission de Discipline du 25 janvier à laquelle a assisté Claude Gonnin, membre de la Commission Sportive, constate que :

- L'arrêt du match est consécutif au comportement d'un joueur de l'équipe 2 de St Divy
- Que l'arbitre de la rencontre a demandé aux joueurs de regagner les vestiaires,
- Qu'au cours de la réunion dans le vestiaire de l'arbitre, il a été décidé de reprendre la rencontre
- Que le Président de Plabennec a refusé de reprendre le match.

Par conséquent,

 La Commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Plabennec Stade 3 pour abandon de terrain, et porte au compte du club une amende de 30,00 €

- St Divy Sp 1 3 points 3 buts - Plabennec Sde 3 -1 point 0 but

- Suite à la décision de la Commission de Discipline du 25 janvier 2024, enregistre la pénalité de 4 points à l'équipe de St Divy Sp 1.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2éme instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

2 - Arrêtés municipaux:

La Commission rappelle aux clubs que la procédure est définie par l'article 88 des règlements généraux de la LBF. Celle-ci est en ligne sur le site du District.

Les clubs qui ne respecteront pas cette procédure pourront être sanctionnés du match perdu par pénalité.

En cas de match non joué, la Commission Sportive rappelle aux clubs recevant qu'ils doivent remplir une FMI en précisant le motif.

3 - Matchs remis:

La Commission Sportive ayant décidé de modifier le calendrier des coupes afin de progresser dans la compétition, a décidé de faire jouer les matchs de coupes le 25 février et de reporter par conséquent au 3 mars les rencontres de championnats en retard pour les équipes concernées.

La liste des matchs remis est consultable sur le site du District.

4- Forfaits:

RAPPEL: Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.

Forfaits occasionnels:

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
04/02/2024	D2 F	Kernevel As 1	Mellac Sde 2	Mellac Sde 2	30,00€
04/02/2024	D3 F	Gourin Fc 3	St Hernin Us 1	Gourin Fc 3	30,00€

Forfaits généraux :

Championnat de D3 poule E

Suite au courriel du club de Plouézoch, la Commission Sportive déclare l'équipe de Plouezoch Fc 2 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 100,00 €, diminuée des sommes déjà versées.

Championnat de D3 poule I

S'agissant du 4^{ème} forfait occasionnel (08/10, 19/11, 17/12, 04/02), la Commission Sportive déclare l'équipe de Loctudy As 2 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 100,00 €, diminuée des sommes déjà versées.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

5- Coupes:

Coupe du Conseil Départemental :

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 14 rencontres du 7^{ème} tour en présence des clubs qualifiés, qui aura lieu le 25 février 2024.

Un tour d'ajustement pour le secteur Sud aura lieu le 3 mars et le tirage sera effectué le lundi 26 février à 18h30.

Coupe du District:

La Commission Sportive procède au tirage des 20 rencontres du 5^{me} tour qui aura lieu le dimanche 25 février 2024.

Un tour d'ajustement pour les 2 secteurs aura lieu le 3 mars et le tirage sera effectué le lundi 26 février à 18h30.

7 - Tournois

Ci-dessous les demandes d'homologation de tournois, et en application de l'article 92 des règlements généraux de la LBF, le montant des droits est porté au compte des clubs :

Clubs de ligue : 50,00 € Clubs de district : 20,00 €

CLUBS	Date demande	Date tournoi	Décision District	Droit d'organisation
Plomelin As	20/01/24	08/06/24	Accord	20,00€

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN